

LA PROMOTION DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES CONTRE LA CORRUPTION AU MAGHREB ET AU MOYEN-ORIENT CONNAÎT UN ENORME RETARD

Déficit démocratique et absence de volonté politique

Trois jours durant à Amman (Jordanie), du 13 au 15 septembre 2006, les sections du Maghreb et du Moyen-Orient de l'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International (TI) — dont l'Association algérienne de lutte contre la corruption —, ont plâché sur les voies et les méthodes pour promouvoir la mise en application de la Convention des Nations unies contre la corruption (Uncac). Exercice difficile au vu du contexte politique prévalant dans tous les pays de la région, contexte marqué par des régimes liberticides, autoritaires et antidémocratiques, et ne manifestant aucune volonté politique en faveur de plus de transparence dans la vie publique.

Si la plupart des pays du Maghreb et du Moyen-Orient ont signé l'Uncac — ce qui ne les engage en rien —, 6 seulement l'ont ratifié : Algérie, Egypte, Jordanie, Libye, Yémen et les Emirats arabes unis. Bilan très maigre depuis le lancement du processus de ratification en décembre 2003, d'autant plus que la région se singularise par un niveau de corruption très élevé. La ratification est une condition nécessaire et non suffisante à la mise en chantier de l'Uncac, surtout lorsque le processus de transposition de cette convention en droit interne peut se révéler désastreux, à l'image de la très mauvaise loi contre la corruption votée par l'Algérie en janvier 2006 ou la très nette marche arrière opérée récemment en matière

de lutte contre le blanchiment d'argent, par l'abrogation du décret instituant le paiement obligatoire par chèque pour les sommes supérieures à 50 000 DA. Autre preuve de cette absence de volonté politique vis-à-vis de l'Uncac, le cas de l'Egypte qui a pourtant ratifié l'Uncac le 25 février 2005, mais à ce jour le décret de ratification n'a pas été publié au Journal officiel, bloquant l'élaboration du dispositif législatif qui doit découler de la transposition de la convention en droit interne.

Les pays arabes qui ont ratifié l'Uncac semblent l'avoir fait sous la contrainte et la pression internationale (G8 et institutions financières internationales principalement), se servant de cette ratification pour tromper leur opinion nationale mais

refusant d'aller plus loin dans l'application de cette convention. Il est d'ailleurs quasi certain que ces mêmes pays joueront un rôle négatif lors de la conférence des Etats parties de l'Uncac qui se tiendra en Jordanie en décembre prochain (voir article ci-dessous).

Ils feront en sorte, avec d'autres pays de par le monde, de restreindre au maximum les prérogatives de la conférence des Etats-parties en matière de mécanismes de suivi et d'évaluation de la mise en application de l'Uncac par les pays qui l'ont ratifiée, en faisant prévaloir au moins 2 prétextes : les spécificités politiques et législatives de chaque pays, et le facteur alibi du respect de la souveraineté nationale. Comme ils essaieront de bloquer par tous les moyens la participation de la société civile et des ONG contre la corruption dans la mise en application de l'Uncac au niveau national ou lors de la Conférence des Etats-parties, même s'il est prévu que ces ONG soient partie prenante de cette conférence à titre d'observateur.

L'ensemble de ces questions a été longuement abordé lors de cette rencontre qui a regroupé à Amman les sections de Transparency International de la région. Et ce n'est pas un hasard si la problématique de la protection des dénonciateurs et des victimes

de la corruption a été au centre des débats, d'autant plus qu'il est illusoire de faire avancer la lutte contre la corruption si cette protection n'est pas inscrite dans la législation et la réglementation en vigueur, et n'est pas effective sur le terrain : l'Algérie s'est d'ailleurs distinguée de manière extrêmement négative à ce niveau en adoptant une loi qui dissuade les dénonciateurs et met surtout en avant la dénonciation calomnieuse (nous reviendrons longuement sur cette question dans "Le Soir Corruption" du 2 octobre 2006). La lutte contre le blanchiment d'argent a fait l'objet d'un exposé présenté par une experte du Gafi Mena (organe du Groupe d'action financière pour le Maghreb et le Moyen-Orient, avec statut d'observateur au niveau du Gafi, voir article ci-dessous), cette délinquance économique et financière prenant des proportions de plus en plus inquiétantes dans la région, alimentée notamment par les réseaux de la criminalité transnationale organisée et ceux du terrorisme. Transparency International et ses sections nationales partout dans le monde ont mis en place une stratégie visant à peser de plus en plus lourdement, avec un très large partenariat international, dans la mise en application de l'Uncac, la communication et l'information tous azimuts occupant une place impor-

De notre envoyé spécial
à Amman, Djillali Hadjadj

tante dans cette stratégie : une partie importante des travaux de la rencontre d'Amman a été consacrée à cette démarche.

Des propositions seront faites par cette ONG à la Conférence des Etats-parties afin que cette dernière puisse se doter d'un programme et de moyens conséquents pour mettre en place des méthodes de surveillance et des mécanismes de suivi pour l'application de l'Uncac. Un vaste mouvement au niveau international, "Les amis de l'Uncac", est en train de se dessiner et il est attendu que cette dynamique, avec des prolongements nationaux, s'intensifie à l'approche de la conférence des Etats-parties de l'Uncac et s'installe durablement après cette conférence.

Par ailleurs, à la veille de l'ouverture de la conférence des Etats-parties se tiendra le 9 décembre 2006, toujours en Jordanie, une grande rencontre "parallèle" des représentants de la société civile impliquée dans la lutte contre la corruption et la mise en chantier de l'Uncac. Le 9 décembre de chaque année depuis 2004 a été choisi par les Nations unies pour en faire la Journée internationale contre la corruption.

D. H.

LE 2^e CONGRES DE L'ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION VIENT DE SE TENIR EN TANZANIE

L'étrange participation algérienne

A Arusha en Tanzanie, du 19 au 23 septembre 2006, s'est tenu le 2^e congrès de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (Gopac).

La Gopac, créée en 2002 au Canada, est une organisation internationale composée de sections régionales et nationales autonomes rassemblant des parlementaires résolus à réduire la corruption en améliorant l'efficacité du parlement en tant que structure de surveillance et de responsabilisation. Lors de la journée du 20 septembre s'est tenu un Forum parlementaire sur l'intégrité des marchés financiers : la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Cette conférence, qui a réuni des parlementaires de partout dans le monde, devait permettre à la Gopac et à ses sections d'élaborer un plan d'action concret afin de collaborer avec d'autres organismes internationaux dans la lutte contre la corruption.

Les points et questionnements suivants étaient à l'ordre du jour de cette importante rencontre :

- conventions internationales contre la corruption : comment y adhérer ?
- lutte contre le blanchiment des capitaux et saisie des fonds consacrés à ces activités : les deux côtés de la médaille ;
- surveillance parlementaire : c'est notre responsabilité ;
- immunité parlementaire : est-elle définie de manière trop large ?
- codes de conduite des parlementaires : pourquoi nous en avons besoin ;
- divulgation des sources des recettes de l'exploitation des ressources : c'est uniquement une question d'argent ;
- accès à l'information et aux médias : l'importance de la transparence ;
- prêts et subventions d'aide au développement : favoriser la participation du Parlement.

Deux parlementaires algériens s'étaient inscrits (avec prise en charge par la Gopac) pour participer à ce 2^e congrès : il s'agit de "sénateurs", M. Fellah (Hamas, élu de Béchar), et M. Mahi Bahi, du tiers présidentiel (ancien ministre de la Justice). Ces membres du Conseil de la nation étaient déjà présents à des réunions régionales de la Gopac, à Beyrouth en 2004 et à Rabat en 2006, mais affichant à chaque fois un statut d'observateurs, selon les "instructions" données par leur hiérarchie.

A ce jour d'ailleurs, tous les efforts et les encouragements de la Gopac visant à créer une section algérienne sont restés vains. Qui a peur de la Gopac du côté du pouvoir ?

D. H.

Pour en savoir plus sur la Gopac et son 2^e congrès, il faut consulter le site web suivant : www.gopacnetwork.org



La conférence des Etats-parties se tiendra en Jordanie du 10 au 14 décembre 2006

Des mécanismes internationaux d'application sont prévus par la Convention des Nations unies contre la corruption dont la mise en place d'une conférence des Etats-parties (CEP) qui est un organe — placé auprès des Nations unies — chargé du suivi de cette Convention. La CEP doit être convoquée une année après l'entrée en vigueur de la convention : cette dernière étant entrée en vigueur le 15 décembre 2005 (suite à l'enregistrement de la 30^e ratification), le secrétaire général des Nations unies a convoqué la CEP du 10 au 14 décembre 2006 à Amman, la Jordanie s'étant proposée pour abriter cette première réunion.

A ce jour, 140 pays ont signé cette convention, mais à peine 66 l'ont ratifiée dont l'Algérie. Du côté des pays du G8, seules la France, la Grande-Bretagne et la

Russie ont procédé à la ratification. Le rôle de la CEP est d'améliorer la capacité des Etats-parties à atteindre les objectifs énoncés dans la convention, de renforcer la coopération entre les Etats-parties, et de promouvoir et examiner l'application de la convention.

Lors de cette première session, la CEP adoptera un règlement intérieur où seront définies notamment ses activités, ses procédures et ses méthodes de travail. Nombre de pays ayant ratifié cette convention ne voient pas d'un très bon œil la mise en place de la CEP, cette dernière étant habilitée à évaluer les efforts et la volonté des Etats-parties à appliquer la Convention. L'Algérie risque d'être mise sur la sellette, après l'adoption d'une très mauvaise loi de lutte contre la corruption en janvier 2006.

D. H.

Les pays arabes se contentent d'un statut d'observateur au niveau du Gafi

Le Gafi, Groupe d'action financière, créé en 1989 par les pays du G7, est un organe intergouvernemental chargé de définir des normes et des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dont ses 40 (+ 9) recommandations. Pour qu'un pays puisse être considéré comme membre à part entière du Gafi, il doit remplir un certain nombre de conditions et de critères, et satisfaire à des engagements. Ce qui explique que les demandes d'adhésion au Gafi en 18 années d'existence ne soient pas légion : il ne comprend que 31 pays, plus la Commission européenne et le Conseil de coopération des pays du Golfe. Au niveau africain et maghrébin, seule l'Afrique du Sud est adhérente du Gafi. Pour contourner ce faible taux

d'adhésion et ce très faible engagement, le Gafi a mis en place des regroupements régionaux ayant un statut d'observateur, dont le Gafi Mena pour les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Contrairement à des déclarations d'officiels algériens, l'Algérie n'est pas membre adhérent du Gafi. Elle est par contre membre fondateur du Gafi Mena qui a un statut d'observateur : cette structure qui a été créée en 2004 a son siège à Bahreïn où elle a tenu sa première réunion en 2005.

Les rapports d'évaluation par pays établis par le Gafi ou le Gafi Mena (rapport qui n'a pas la même consistance selon qu'il soit établi par l'un des 2 organes) en matière d'évaluation de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme peuvent être

rendus publics, sauf opposition du pays concerné.

A titre exceptionnel, l'Algérie avait fait l'objet en 2002 d'un rapport d'évaluation par le GAFI : ce rapport n'a jamais été rendu public.

Pour en savoir plus sur le Gafi et ses 40 + 9 recommandations, et sur le Gafi Mena (cf notamment un excellent questionnaire adressé aux pays du Maghreb et du Moyen-Orient), il faut consulter le site Web : www.fatf-gafi.org.

D. H.

LE DEBAT EST OUVERT
"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"
Maison de la presse,
1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67.06.56
Internet : soir_corruption@hotmail.com